



Bolero
Crowdfunding



Le crowdfunding : une arme contre l'inflation ?



Dans un TOPIC, Bolero Crowdfunding approfondit un sujet spécifique tel que l'évolution du crowdlending, la législation concernant le crowdlending, ... Mais nous pouvons aussi nous intéresser de plus près à un projet spécifique.

Table des matières

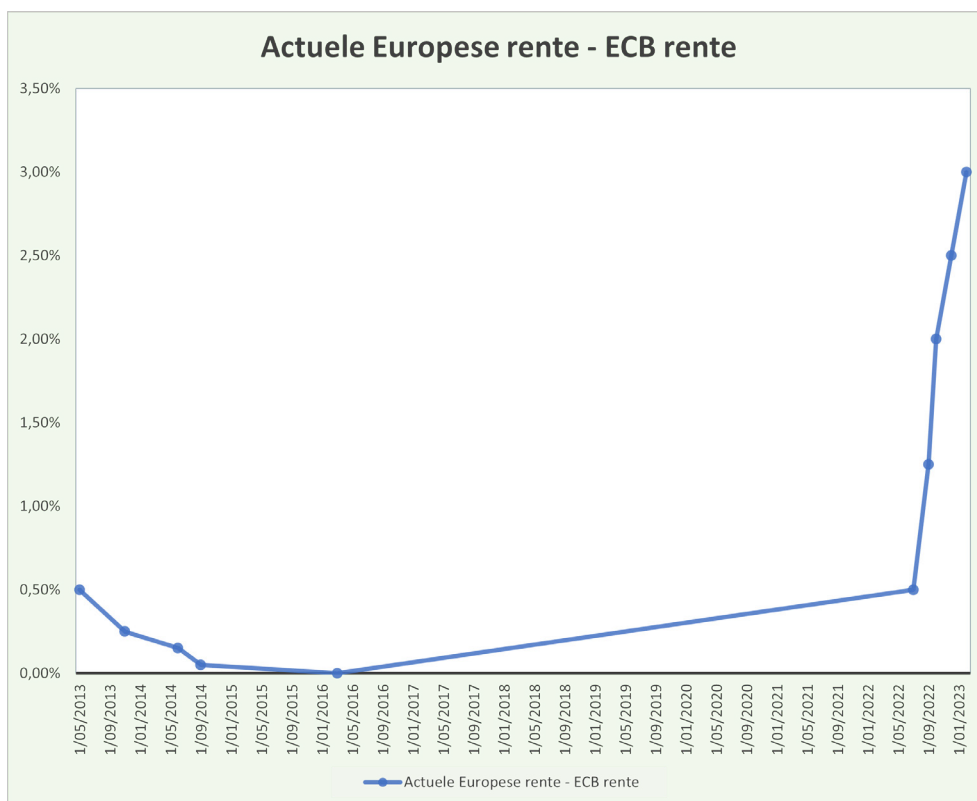
1. Introduction	3
2. Inflation ?	4
a. Qu'est-ce que l'inflation ?	4
b. Lutter contre l'inflation	4
c. Conséquences pour votre épargne	5
3. Le crowdfunding: investir dans des entreprises près de chez vous	6
a. Qu'est-ce que le crowdfunding	6
b. Lien entre le crowdfunding et les obligations	7
4. Risques pour l'investisseur	7
a. Risques d'une obligation	8
b. Risques du crowdfunding	8
5. Comment bolero crowdfunding réduit-il le risque pour l'investisseur ?	10
a. Sélection de chaque projet par bolero crowdfunding	10
i. Critères de sélection ?	10
ii. Suivi	11
b. Test de connaissance et d'expérience en matière d'investissements	11
c. Intervention de deminor en cas de défaillance de l'émetteur	11
6. Comment l'investisseur peut-il réduire le risque ?	12
7. Verdict	13

1. Introduction

Le coût de la vie a considérablement augmenté avec une inflation qui, début 2023, reste supérieure à 8 %. Cela veut dire qu'en plus de nos factures de gaz et d'électricité plus élevées, notre caddie de courses est en moyenne 8 % plus cher qu'il y a un an. En Belgique, le salaire de la plupart des travailleurs et les allocations sociales (comme les pensions) augmentent automatiquement grâce au processus d'indexation, lorsque l'inflation accélère trop vite. Malheureusement, cela ne s'applique pas aux milliards d'euros déposés sur les comptes d'épargne belges, dont la valeur s'érode aujourd'hui quotidiennement. Et si l'horizon temporel de votre épargne se situe à long terme, votre compte d'épargne ressemblera alors davantage à un livret de perte.

Si vous êtes en quête de rendement supplémentaire pour votre épargne, vous savez sans doute qu'à l'heure actuelle, un compte d'épargne traditionnel n'est pas la solution. Une inflation élevée conjuguée à la faiblesse persistante des taux réduit l'attrait du compte d'épargne. Beaucoup cherchent donc leur rendement ailleurs et investissent dans d'autres produits financiers comme... le crowdfunding !

Dans ce topic, nous nous penchons sur les opportunités et les risques du crowdfunding. Dans un premier temps, nous nous attardons sur l'inflation et ses effets sur votre épargne. Comment faire pour juguler l'inflation ? Et, last but not least : quel rôle le crowdfunding peut-il jouer pour vous défendre contre l'inflation ?



2. Inflation ?

a. Qu'est-ce que l'inflation ?

Le terme « inflation » fait partie de notre vocabulaire quotidien depuis plusieurs mois maintenant. Elle est une conséquence des turbulences économiques et politiques, dues notamment à la crise sanitaire, à la guerre, aux menaces régnant sur le marché boursier et aux prix élevés du gaz et de l'électricité.

Le taux d'inflation est un critère économique important. Pour faire simple, l'inflation indique si votre argent a toujours autant de valeur que le mois ou l'année d'avant, par exemple, et si vous pouvez donc acheter plus ou moins avec un euro.

L'inflation se mesure à l'augmentation ou à la diminution moyenne du prix d'un panier de biens et de services, tels que la nourriture, l'énergie, etc. Pour la mesurer, on examine les habitudes de consommation moyennes de tous les ménages et on attribue ensuite une pondération à tous ces produits. L'électricité est par exemple un poste auquel chaque ménage consacre davantage d'argent et qui pèsera donc plus lourd dans le calcul de l'inflation.

Actuellement, l'inflation est élevée. Très élevée. Et cela a un certain nombre de conséquences. En Belgique, l'inflation est plus élevée qu'ailleurs en Europe. Dans notre pays, les fluctuations des prix du gaz et de l'électricité sont, en effet, très rapidement répercutées sur le consommateur, ce qui a une incidence non seulement sur votre porte-monnaie, mais aussi sur le taux d'inflation. En décembre 2022, la vie était beaucoup plus chère qu'un an auparavant, et le taux d'inflation était supérieur à 10 %. En janvier 2023, ce taux est retombé à 8,05 %. L'inflation de base, qui ne tient pas compte de la volatilité des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, a également augmenté, car les entreprises répercutent la hausse des prix de l'énergie ou d'autres matières premières sur leurs prix et donc leurs clients.

b. Lutter contre l'inflation

Mais la Belgique n'a pas l'exclusivité: les chiffres grimpent en flèche dans le monde entier. La BCE (Banque Centrale Européenne) a pour mission de ralentir et de stabiliser l'inflation à environ 2 % au sein de l'Union européenne.

Pour freiner l'inflation galopante, la BCE procède à des ajustements des taux d'intérêt. Lorsque la BCE réduit les taux, emprunter de l'argent coûte moins cher aux banques et aux ménages. Dès lors, lorsque la BCE augmente les taux, ce qu'elle a déjà fait à plusieurs reprises au cours de l'année qui vient de passer, les crédits deviennent plus coûteux, ce qui dissuade les familles et les entreprises d'emprunter de l'argent.

On peut donc dire que des taux d'intérêt plus élevés incitent les particuliers à épargner davantage et à consommer moins, tandis que cela revient plus cher aux entreprises d'emprunter de l'argent et d'investir. En conséquence, l'économie peut ralentir et se

refroidir avec, comme résultat, une baisse des prix, et donc de l'inflation.

Mais comme vous pouvez l'imaginer, il s'agit là d'un délicat exercice d'équilibriste. L'année dernière, la BCE a déjà relevé ses taux d'intérêt officiels à quatre reprises, pour un total de 2,5 %.



c. Conséquences pour votre épargne

Placer son argent sur un compte d'épargne en période d'inflation n'est pas toujours la meilleure idée, car il se déprécie alors systématiquement. Mieux vaut donc faire travailler l'excédent d'épargne dont vous n'avez pas besoin à court terme...

Comme nous l'avons indiqué, la BCE cible un taux d'inflation à moyen terme de près de 2 %. Cela aura évidemment une incidence sur vos économies. Supposons que vous disposiez actuellement de 10 000 euros sur votre compte d'épargne. Avec une inflation de 2 %, combien cette somme vaudra-t-elle encore dans 10 ans ? Nous avons fait le calcul pour vous : 8 203,48 euros. La valeur de votre compte d'épargne aura donc diminué dans 10 ans. Vous pouvez facilement effectuer ce calcul en utilisant l'outil Wikifin.

Bien que la BCE ait déjà relevé son taux directeur à plusieurs reprises en 2022, la plupart des livrets d'épargne ne rapportent encore, en moyenne, qu'entre 0,50 % et 1 %. Votre effort d'épargne n'est donc guère récompensé. Avant, les choses étaient différentes et les taux d'intérêt étaient beaucoup plus élevés. Dans les années 1980 et 1990, des taux d'intérêt de 5 %, voire 8 % sur les comptes d'épargne n'avaient rien d'exceptionnel. Et personne ne sait si l'âge d'or de l'épargne reviendra. Mais si les taux d'intérêt sur la plupart des comptes d'épargne ne peuvent pas compenser une inflation de 2 %, que dire alors d'une inflation de 8 % !

Si vous ne souhaitez pas voir votre pouvoir d'achat s'essouffler, il vous faudra, comme beaucoup d'autres, chercher des alternatives vous offrant un rendement supérieur à l'inflation. Les investissements, par exemple, peuvent s'avérer très intéressants.

Mais avez-vous déjà entendu parler du crowdfunding ?

3. Le crowdfunding: Investir dans des entreprises près de chez vous

Pour échapper au spectre de l'inflation, mieux vaut s'occuper de son argent. L'argent placé sur un compte d'épargne ne rapporte pas assez pour compenser les pourcents perdus. Mais vous pouvez faire travailler votre argent.

Vous constituer un portefeuille d'investissement diversifié est un bon début. En insistant sur le terme « diversifié », car la diversification est une règle d'or dans le monde des investissements.

L'une des possibilités de diversification est le crowdfunding. Il s'agit, dans le cas de Bolero Crowdfunding, d'investir dans des PME et des entreprises de croissance belges. Dans l'économie belge, donc. Vous le faites au moyen d'un emprunt obligataire à échéance fixe, en échange duquel vous recevez un rendement fixe à des moments fixes. Voici ce que cela peut signifier pour votre argent



a. Qu'est-ce que le crowdfunding

Lorsqu'un entrepreneur souhaite réaliser un projet, il ou elle a souvent besoin de financement externe. Pour y répondre, l'entrepreneur peut se tourner vers le crowdfunding : une forme alternative de financement, qui est souvent utilisée en parallèle d'un crédit bancaire traditionnel, dans le cadre d'un éventail de financement. Le crowdfunding consiste, pour l'entrepreneur, en l'émission d'une obligation, en vue de lever des fonds.

Le crowdfunding a aujourd'hui la cote, mais il n'est pas nouveau. La première campagne de crowdfunding à grande échelle nous conduit aux États-Unis et à l'emblématique statue de la Liberté. Il y a près d'un siècle et demi, les Américains avaient en effet organisé une campagne de levée de fonds massive pour financer le gigantesque socle de cette statue de 46 mètres de haut. Le financement participatif ou « crowdfunding » existait donc déjà plus d'un siècle avant l'apparition d'Internet.

b. Lien entre le crowdfunding et les obligations

Le lien entre le crowdfunding et les obligations est assez évident : les PME et les entreprises de croissance peuvent choisir de lever des fonds auprès du public en émettant un emprunt obligataire. Il s'agit d'une forme de crowdfunding financier.

Une obligation est un titre de créance. Lorsqu'une entreprise, une institution ou un gouvernement a besoin d'argent pour un investissement, il peut émettre une obligation à laquelle les investisseurs privés peuvent souscrire. Les investisseurs prêtent ainsi de l'argent à une entreprise ou à un gouvernement, qui les remboursera selon un calendrier prédéfini à un taux fixé à l'avance. Il s'agit donc d'un emprunt pour l'un et d'un investissement pour l'autre.

Il existe différents types d'obligations, mais le crowdfunding porte toujours sur une obligation nationale libellée en euros et émise par une entreprise. Il s'agit alors souvent de PME ou d'entreprises de croissance.

La qualité de l'entreprise émettrice de l'obligation est évaluée au moyen d'une note attribuée par une firme spécialisée en la matière. L'agence de notation évalue le risque de défaut de paiement sur la base de nombreux critères (activité de l'entreprise, structure financière, secteur, etc.). Bien souvent, plus le risque est élevé, plus le taux est élevé. Bolero Crowdfunding collabore pour cela avec l'agence de notation Dun & Bradstreet, qui attribue à l'avance une note à l'émetteur de la campagne de crowdfunding.

Les obligations émises par des entreprises peuvent être « subordonnées ». Cela peut également s'appliquer au crowdfunding. La différence avec une obligation ordinaire réside dans l'ordre de remboursement des dettes éventuelles : dans le cas d'une obligation subordonnée, le créancier (la personne qui détient l'obligation) est seulement remboursé après les dettes ordinaires et les créanciers porteurs d'obligations ordinaires, et juste avant les actionnaires.

4. Risques pour l'investisseur

Avant d'investir dans une campagne de crowdfunding, vous devez déterminer s'il s'agit d'un investissement approprié pour vous et votre argent. Le rendement et le risque vont de pair, mais tout le monde n'aborde pas le risque avec la même sérénité.

Pour déterminer si le crowdfunding vous convient, vous devez disposer de suffisamment d'informations. Comme nous l'expliquions plus haut, le crowdfunding équivaut à un investissement en obligations. C'est pourquoi nous aborderons dans un premier temps les risques d'une obligation et ensuite les risques inhérents au crowdfunding.

a. Risques d'une obligation

- Le risque sur débiteurs (ou risque de crédit) est la probabilité qu'une entreprise ou un émetteur ne respecte pas ses obligations. Ce manquement est souvent dû à une mauvaise posture financière ou à une faillite imminente. Ce risque est toujours différent et dépend de la qualité de l'émetteur ou de l'entreprise.
- Le risque de liquidité correspond au risque qu'une valeur mobilière soit difficilement négociable avant l'échéance finale. Il est alors difficile, voire impossible, de vendre l'obligation par anticipation ou avant l'échéance.
- Le risque de taux d'intérêt désigne le risque qu'un investissement ou un titre perde de sa valeur à la suite de l'évolution des taux du marché. Il est faible pour les obligations.

b. Risques du crowdfunding

- Risque sur débiteurs ou risque de défaut de paiement et de perte (partielle) du capital : la probabilité de réussite d'une entreprise est toujours incertaine, même après un examen approfondi. Bolero Crowdfunding ne peut malheureusement pas prédire l'avenir. En tant qu'investisseur, vous devez donc toujours garder à l'esprit qu'une entreprise peut faire faillite. C'est le plus grand risque auquel vous êtes confronté en tant qu'investisseur, car une faillite peut entraîner la perte totale ou partielle de votre mise.

En cas de faillite de l'entreprise dans laquelle vous avez investi, il y a fort à parier que vous perdrez la totalité de votre investissement. Vous investissez en effet souvent dans une obligation (subordonnée) qui prévoit de rembourser en priorité les créanciers privilégiés ou garantis si l'entreprise connaît des difficultés. S'il y a des problèmes et que tout le monde ne peut pas être remboursé, il y a peu de chances qu'il reste des fonds pour rembourser (partiellement) les investisseurs subordonnés.

- Remboursement tardif : lorsqu'un émetteur (l'entreprise émettrice de l'obligation) rencontre des difficultés temporaires, le remboursement en temps voulu peut être compromis. Dans des cas exceptionnels, l'entreprise peut alors demander un report de paiement à ses investisseurs, mais cela se produit rarement.
- Risque de liquidité : ce risque est élevé dans le cas du crowdfunding. Vous ne pouvez pas vendre par anticipation l'obligation que vous avez achetée dans le cadre d'un projet de crowdfunding. Il n'existe, à ce jour, aucun marché pour cela.
- Risque de taux d'intérêt : pas d'application pour le crowdfunding. Le taux d'intérêt est fixé à l'avance et ne peut pas être modifié.

Les risques les plus importants résident donc dans un remboursement tardif ou un non-remboursement (partiel). Ils sont bel et bien présents, mais ne se produisent heureusement pas souvent.

Une obligation (subordonnée) est par définition un produit risqué, mais Bolero Crowdfunding et vous, en tant qu'investisseur, pouvez veiller à ce que ce risque soit supportable ou atténué. Nous approfondissons le sujet dans les chapitres suivants.



5. Comment Bolero Crowdfunding réduit-il le risque pour l'investisseur ?

Avant d'investir dans le cadre d'une campagne de crowdfunding, il faut se renseigner sur l'entreprise concernée. Bolero Crowdfunding sélectionne les projets sur la base d'un examen préalable et s'assure que l'entreprise communique aux investisseurs (potentiels) des informations claires concernant sa campagne.

Bolero Crowdfunding vérifie au préalable si une campagne de crowdfunding est appropriée pour l'entreprise concernée et, entre autres, si cette dernière présente une certaine capacité de remboursement. Toutefois, ce screening ne permet pas toujours d'éviter 100 % des risques.

Il existe bien entendu des moyens de réduire le risque. Vous pouvez prendre vos précautions en tant qu'investisseur, et Bolero Crowdfunding apporte également sa contribution, par exemple en passant au crible les entreprises qui sont autorisées à organiser une campagne sur la plateforme. Voyons comment fonctionne Bolero Crowdfunding et comment il s'efforce de réduire le risque pour les investisseurs.

a. Sélection de chaque projet par Bolero Crowdfunding

Chaque entreprise est différente. C'est pourquoi Bolero Crowdfunding examine chaque projet à la loupe avant d'autoriser l'entreprise à organiser une campagne de crowdfunding sur sa plateforme. Cette sélection stricte réduit considérablement le risque pour les investisseurs potentiels.

L'examen prend en compte de nombreux facteurs, parmi lesquels le secteur, le parcours de l'entreprise, l'organisation, l'objectif du financement... Les possibilités sont nombreuses, et chaque projet et chaque entreprise est différente. Il est donc difficile de définir avec précision les critères auxquels un projet doit répondre pour être pris en considération pour le crowdfunding.

i. Critères de sélection ?

La première étape d'une campagne de crowdfunding, et pas la moindre, consiste à faire connaissance et à s'entretenir avec l'entreprise. Elle doit fournir de nombreuses informations à ce stade ; et l'équipe de Bolero Crowdfunding entame une analyse approfondie. Si l'entreprise obtient un score positif et est jugée apte au crowdfunding, un accord est conclu sur la durée, le taux d'intérêt et les autres modalités de la campagne. L'émetteur renseigne toutes les informations pertinentes sur le site web de Bolero Crowdfunding, afin d'en permettre la consultation par d'éventuels investisseurs intéressés avant le lancement de la campagne.

Attention : le « feu vert » de Bolero Crowdfunding ne garantit pas qu'une entreprise sera

effectivement en mesure de rembourser ses dettes à l'avenir. Nous tenons compte de nombreux facteurs, mais ne soumettons pas les entreprises à une analyse d'adéquation approfondie (« due diligence »). Et, bien sûr, personne ne peut prédire l'avenir. Qui aurait pu penser qu'en 2020, l'économie serait temporairement au point mort en raison d'un virus tenace ? Ou que la Russie envahirait l'Ukraine ?

ii. Suivi

Bolero Crowdfunding attache une grande importance au suivi de l'entrepreneur pendant la durée de l'emprunt obligataire et estime que les investisseurs doivent être tenus informés de l'évolution de la société dans laquelle ils ont investi. Nous encourageons donc l'entrepreneur à informer régulièrement ses investisseurs sur l'évolution de son entreprise.

b. Test de connaissance et d'expérience en matière d'investissements

Bolero Crowdfunding ne fournit aucun conseil personnalisé aux investisseurs, mais applique le principe d'exécution simple (exécution only). Bolero Crowdfunding se limite donc à recevoir et transmettre des ordres pour des investisseurs.

En outre, Bolero Crowdfunding est tenu de sonder les investisseurs quant à leurs connaissances et leur expérience en matière de PME et d'entreprises de croissance, conformément à la directive européenne MiFID (« Markets in Financial Instruments Directive »). Cela a lieu via un « test d'adéquation » ou « test de connaissance et d'expérience en matière d'investissements ». En fonction de vos réponses, Bolero Crowdfunding évalue si les opportunités d'investissement proposées sur la plateforme vous conviennent. Vous devez réussir le test pour pouvoir investir dans un projet de crowdfunding.

L'investisseur effectue le test de connaissances et d'expérience en matière d'investissements lorsqu'il investit pour la première fois dans un projet par l'intermédiaire de Bolero Crowdfunding. Ensuite, tous les investisseurs doivent repasser ce test tous les deux ans. Vous serez automatiquement tenu(e) au courant au moment où vous devrez à nouveau passer ce test.

c. Intervention de Deminor en cas de défaillance de l'émetteur

Avant le lancement d'une campagne de crowdfunding, certaines modalités sont définies et communiquées aux investisseurs (potentiels). Il s'agit, par exemple, de la durée de l'obligation, du calendrier de remboursement ou du taux d'intérêt. Vous savez ainsi quand espérer récupérer le capital investi et les intérêts. Les versements peuvent être effectués sur une base mensuelle ou annuelle ou à l'échéance, c'est que l'on appelle communément une obligation « bullet ».

Il est très rare qu'un entrepreneur ne respecte pas le calendrier de remboursement. Si un entrepreneur ne respecte pas les versements prévus ou connaît des difficultés financières, vous risquez, dans le pire des cas, de perdre une partie, voire la totalité, de votre investissement.

Bolero Crowdfunding a conclu un partenariat avec Deminor, une association belge de défense des intérêts des investisseurs.

En cas de problèmes de remboursement, Deminor représentera les investisseurs face à l'émetteur. Cette représentation est mise en place lorsque le paiement des intérêts périodiques et/ou le capital ne peuvent être remboursés dans le délai fixé et qu'aucune mesure n'a été prise par l'entrepreneur.

6. Comment l'investisseur peut-il réduire le risque ?

L'investisseur doit garder une chose à l'esprit : le rendement va toujours de pair avec le risque. Qui vise un rendement plus élevé doit accepter de prendre davantage de risque. Il peut toutefois atténuer ce risque.

Le principe est simple : la diversification. Si vous investissez dans un seul produit et que ce produit ne se porte pas bien, votre portefeuille se retrouvera en mauvaise posture. Par contre, si vous investissez dans plusieurs produits et que l'un d'eux est en moins bonne forme, vous serez certes impacté, mais votre portefeuille en souffrira moins.

Cette règle s'applique également au crowdfunding. Vous pouvez investir dans plusieurs projets de crowdfunding ou voir plus large et investir seulement une partie de votre capital disponible dans le crowdfunding et le reste dans d'autres instruments. À vous de choisir !

Voici quelques conseils supplémentaires pour limiter les risques :

- Vous avez décidé d'investir dans un projet de crowdfunding ? Mieux vaut ne pas investir la totalité de votre budget disponible dans une seule campagne. Investissez de plus petits montants dans plusieurs projets de crowdfunding afin de limiter et de répartir les risques. Si une campagne de crowdfunding marche un peu moins bien, vos autres investissements joueront un effet compensatoire.
- Le crowdfunding est une manière intéressante de diversifier votre portefeuille. Cela dit, mieux vaut ne pas investir plus de 5 à 10 % de votre capital disponible dans le crowdfunding. Si vous souhaitez investir, vous avez tout intérêt à opter pour différents produits financiers, de manière à réduire les risques.
- Renseignez-vous bien au préalable et prenez des décisions réfléchies. Tant en ce qui concerne le crowdfunding en général que la campagne qui vous intéresse. Bolero Crowdfunding s'efforce toujours de vous fournir toutes les informations nécessaires, afin de vous permettre de faire votre choix en connaissance de cause. Examinez attentivement les projets proposés et le business plan de l'entrepreneur. Tenez également compte du score de risque attribué à la campagne par l'agence de notation indépendante Dun & Bradstreet. Et suivez aussi votre intuition : investissez dans des projets qui vous parlent et vous inspirent le plus confiance.

7. Verdict

Pour résumer ce topic en quelques mots : investir dans le crowdfunding n'est pas sans risque, mais c'est un bon complément à votre portefeuille d'investissement. Ce faisant, à l'instar de toute formule d'épargne, il est important de n'investir que les économies dont vous n'avez pas réellement besoin. Ainsi, le crowdfunding peut être une forme d'investissement alternative intéressante qui renforce votre épargne contre l'inflation grâce à un rendement plus élevé que sur un compte d'épargne.

Des questions? Cela vous intéresse?

Alors n'hésitez pas à contacter l'équipe de Bolero Crowdfunding à l'adresse info@crowdfunding.bolero.be ou à appeler le 02 429 00 32.

Pour être automatiquement informé des campagnes ou des actualités à venir, vous pouvez également devenir membre de notre plateforme gratuitement. Pour ce faire, rendez-vous sur www.bolero.crowdfunding.be.

Disclaimer

La présente publication est uniquement mise à disposition à des fins informatives. Les informations sont de nature générale et ont un caractère purement instructif. Cette publication ne peut pas être considérée comme de la recherche en investissement. Tout au plus, cette publication peut-elle être considérée comme une petite contribution non monétaire mise gratuitement à la disposition du public. Cette publication ne peut pas non plus être considérée comme un conseil ou une recommandation d'investissement en ce qui concerne les instruments financiers décrits et ne constitue en aucun cas une stratégie d'investissement. L'information contenue dans cette publication ne peut être publiée, réécrite ou republiée sous aucune forme. Bien que les informations soient basées sur des sources jugées fiables par KBC Bank SA, elle ne garantit pas leur exhaustivité, leur exactitude ni leur actualisation. Rien ne garantit que les scénarios, risques et projections proposés reflètent les attentes du marché ni assurent leur réalisation future. Ni KBC Bank SA ni aucune autre société du groupe KBC (ou l'un de leurs préposés) ne peut être tenu responsable de tout dommage, direct ou indirect, résultant de l'accès, de la consultation ou de l'utilisation des informations et données mentionnées dans cette publication.

KBC Bank SA - sous contrôle de la Banque Centrale Européenne (BCE), de la Banque Nationale de Belgique (BNB) et de l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA) - www.kbc.com.

Editeur responsable : Bolero Crowdfunding | KBC Bank SA – Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles - Belgique. TVA BE 0462.920.226, RPM Bruxelles